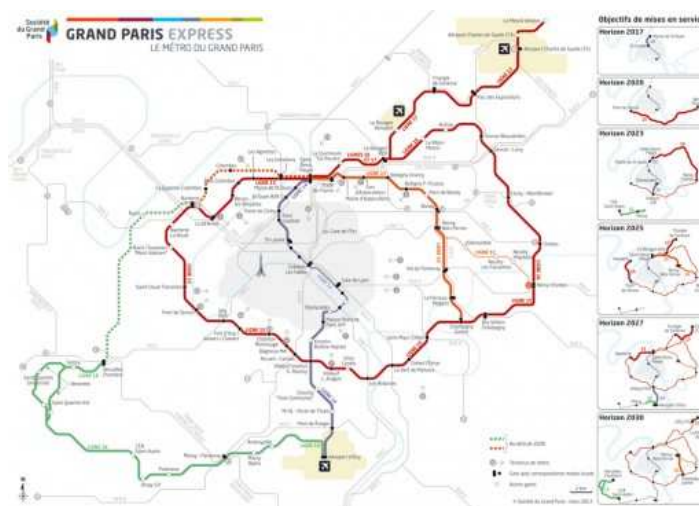


TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

Financement des transports du Grand Paris : le gouvernement confirme ses engagements

LE MONITEUR.FR - Publié le 16/07/2014 à 17:38

Mots clés : Financement - Administration

© Société du Grand Paris - La carte du réseau du Grand Paris Express

Dans un communiqué publié mercredi 16 juillet, le Premier ministre, Manuel Valls dément « catégoriquement » des affirmations contenues dans un article du Monde intitulé « Le Grand Paris en panne de financement », mettant en doute selon lui « la détermination du gouvernement à financer le Grand Paris des transports ».

Dans son communiqué, le Premier ministre réaffirme que : « les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la feuille de route du Nouveau Grand Paris seront tenus » tant pour l'amélioration des réseaux existants (plan de mobilisation des transports) que pour la réalisation des nouvelles lignes de métro du Grand Paris express. Et il annonce avoir décidé que la réalisation du Grand Paris express serait accélérée. La desserte de l'aéroport d'Orly, l'accessibilité du plateau de Saclay par les lignes 14 et 18, et l'accessibilité aux zones d'activité économique situées entre Pleyel et Roissy, grâce à la ligne 17, devraient ainsi être assurées dès 2024.

Le Premier ministre rappelle l'engagement de l'Etat pour le financement de l'amélioration des transports du quotidien (prolongement de la ligne 11, du RER à l'Ouest, amélioration du fonctionnement des RER et notamment des lignes C et D) concrétisé par l'ordonnance adoptée le 25 juin qui permet la mobilisation des ressources de la Société du Grand Paris, à hauteur de 2 milliards d'euros. « Des moyens supplémentaires, permettant de compléter les ressources dédiées à l'amélioration des transports des franciliens, seront apportés », assure Manuel Valls. « A cette fin, le gouvernement proposera, dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2015, les dispositions nécessaires pour assurer un financement annuel de 140 millions d'euros ».

La réforme de la fiscalité des hébergements touristiques (il est prévu une hausse de la taxe de séjour destinée notamment à financer les transports en Ile-de-France) sera établie par la loi de finances pour 2015, annonce Matignon qui précise : « la concertation avec l'ensemble des acteurs de ce secteur – professionnels, régions et communes touristiques et notamment Paris – sera organisée dès cet été, à partir des propositions de la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, et en lien étroit avec les députés du groupe socialiste ».